



PROMENADE SUBAQUATIQUE

LA POINTE DU DRAGON



LOCALISATION	Cannes - Côte Ouest de l'île Sainte - Marguerite (île de Lérins) - Ensemble de plusieurs petites plages et criques	
ACCES	<ul style="list-style-type: none"> - Du Moure Rouge par bateau (12 minutes de navigation) - Ou de l'île de Ste Marguerite à pied (10 minutes de marche) 	
DEFINITION	<p>La promenade subaquatique permet de découvrir le milieu marin méditerranéen et d'en comprendre le fonctionnement, les spécificités et les moyens de le préserver, dans le cadre de l'enseignement des sciences, de l'histoire, de l'éducation au développement durable et de l'Education physique et sportive.</p> <p>Cette activité nécessite de se déplacer avec un équipement spécialisé (Palme, Masque, Tuba et vêtement isotherme) et nécessite un encadrement renforcé.</p>	
MISE EN OEUVRE	Site	<ul style="list-style-type: none"> - Habilité par la DSDEN des Alpes-Maritimes (2017) - La zone peut être délimitée par des bouées ou lignes d'eau. - La zone est située à l'abri du vent d'est. - Petits fonds rocheux : Posidonie, poulpes, daurades et autres espèces.
	Elèves	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les élèves des petites classes (de préférence CM1 ou CM2). - Les élèves maîtrisent les compétences de base du savoir-nager (se déplacent en autonomie sur 15m sans appui, acceptent de s'immerger)
	Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'encadrement « renforcé » est conforme à la réglementation Education nationale. Taux conseillé = 8 élèves par adulte qualifié et agréé par la DSDEN 06, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe. Les membres de l'encadrement appartenant à la structure organisatrice doivent posséder les qualifications nécessaires (Cf. Code du sport). Celle-ci prévoit un Plan d'Organisation de Sauvetage et de Secours adapté au site (communication, trousse de secours, évacuation) - Selon la forme d'organisation retenue (par ex. ½ groupe dans l'eau et l'autre à terre) prévoir un « encadrement de vie collective » conforme aux textes en vigueur pour les enfants restant à terre.
	Equipement des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves doivent être équipés de combinaison isotherme, masque, palmes et tuba conformes aux normes en vigueur et adaptés à l'enfant et à la température de l'eau et de l'air (Une température de l'eau supérieure à 18°C est conseillée). Ils bénéficient d'un support flottant, individuel ou collectif, qui permet de prendre appui et de se signaler. - Aucun lestage n'est autorisé.
MODALITES SPECIFIQUES DE PRATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité est organisée par une structure habilitée pour l'organisation de randonnée PMT (se renseigner auprès de la DSDEN 06 et du CODEP 06) - L'activité s'effectue à proximité du bord. L'entrée dans l'eau se fait obligatoirement depuis la plage ou la côte (pas directement du bateau). - L'apnée n'est pas recherchée pour elle-même. Elle est courte et peu profonde - Le temps dans l'eau est de 30 à 40 minutes maximum - S'assurer que l'enfant ne présente pas de contre-indication médicale (Pbm ORL) 	